

Annexe de l'arrêté du 1er février 2008

relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme

Métier : comédien

I - Contexte actuel du métier

1. Définition

Dans le secteur du spectacle vivant, en qualité d'artiste interprète, le comédien exerce son activité principalement au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion publiques ou privées, subventionnées ou non. Il joue le plus souvent sur des plateaux de théâtre, mais également dans d'autres lieux (espace public, lieux patrimoniaux, bibliothèques, ...).

Interprète de rôles, le comédien inscrit son activité devant un public, dans des configurations variées (théâtre dramatique, productions pluridisciplinaires faisant intervenir notamment des musiciens, des danseurs, parfois des plasticiens, théâtre de rue, performances scéniques incluant l'apport de nouvelles technologies) et parfois sous forme d'adresses particulières (théâtre en appartement, spectacle jeune public, public empêché, ...).

Dans le secteur de l'audiovisuel, son activité se décline principalement sous la forme de rôles au cinéma, à la télévision ou à la radio et d'activités de doublage et de post-synchronisation. Elle s'exerce également dans les secteurs de la publicité et des multimédias :

- interprétation dans des films de long ou court métrage (cinéma);
- interprétation dans des téléfilms de long ou court métrage (télédiffusion);
- voix et/ou doublage pour des films d'animations, de fiction, des documentaires, de long ou court métrage (télédiffusion et cinéma);
- quelques rôles d'interprétation de fictions à la radio (radiodiffusion).

Le secteur de la publicité offre les mêmes rôles d'interprétation, de figuration et de voix/doublage.

Le comédien, dans le déroulement de sa carrière, est susceptible d'être amené à s'orienter vers d'autres fonctions ou métiers.

Avec une formation complémentaire, ou sur la base d'expériences capitalisées, le comédien peut exercer d'autres fonctions dans son secteur artistique, par exemple :

- metteur en scène, collaborateur artistique, ...;
- auteur, traducteur, adaptateur,...

Avec une formation spécifique et significative, il peut également exercer des fonctions :

- dans le secteur de l'action et de la médiation culturelle : concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation au théâtre, responsable de l'action culturelle d'une structure ou d'une collectivité,...
- dans les secteurs de la transmission : enseignement, conduite d'ateliers, de stages, de modules de formation...
- dans les secteurs de la création, de la diffusion : conduite de projets, encadrement d'équipes, direction de structures artistiques, culturelles,...

- dans le secteur technique et technico-artistique : scénographie, lumière, son, décor, régie.

2. Types de structures employant des comédiens

Dans le secteur du spectacle vivant, les entreprises-employeurs sont les théâtres nationaux, les théâtres de ville, les théâtres privés et autres producteurs, les centres dramatiques, les scènes nationales, les scènes conventionnées, les compagnies dramatiques conventionnées et plus généralement les compagnies professionnelles.

Elles peuvent également être des structures de programmation épisodique (festivals notamment).

Leurs statuts sont variés : établissement public, SARL, association, régie municipale,... Dans tous les cas, ces structures employeuses doivent être détentrices de la ou des licences d'entrepreneurs de spectacles correspondant à leurs activités.

Le comédien peut également être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui relèvent alors du champ du Guso (cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales,...). Dans ce cadre, 39 411 déclarations d'emplois de comédiens ont été effectuées en 2006 (source Guso 2007).

Dans le secteur de l'audiovisuel, les entreprises-employeurs sont les sociétés de production cinématographique, les sociétés de production audiovisuelle (radio ou télévision sur supports variés).

Ces entreprises ont principalement le statut de société anonyme (SA) ou de société à responsabilités limitées (SARL).

En 2005, on dénombrait 16 000 artistes dramatiques en activité, soit 29 % des artistes des spectacles (source INSEE 2006).

Le théâtre représente 75% des activités des comédiens ;

Les secteurs du spectacle vivant autres que le théâtre (la chanson, la marionnette, le cabaret, le cirque, le mime et les arts de la rue) représentent 9% des activités ;

le secteur de l'audiovisuel (télévision, synchronisation-doublage, cinéma, publicité, film d'entreprise et radio) représente 16% des activités (source DEPS 2001).

3. Emplois

Dans l'usage courant, on utilise indifféremment les termes de comédien et d'acteur.

Selon les différents secteurs, le comédien est recruté par castings ou auditions ou sollicité par un metteur en scène ou un réalisateur.

Le comédien est un salarié employé sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou de contrats à durée déterminée (CDD) auprès de plusieurs employeurs successifs.

Son emploi dans l'entreprise est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, fixant des minima salariaux, mais aussi par les modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions, ...).

Le comédien est conduit à se déplacer sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, afin de répéter, de se produire et de rencontrer ses partenaires professionnels (entreprises du spectacle, agents, ...).

Le rythme des activités du comédien est lié à l'activité de la ou des entreprises dans lesquelles il

travaille : répétitions, représentations, tournées...

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le comédien est généralement placé sous l'autorité artistique d'un metteur en scène ou d'un réalisateur.

Son niveau de formation et de compétences lui permet de prendre des responsabilités dans l'élaboration, la préparation et la représentation des œuvres : apports théoriques, propositions artistiques...

II. REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET REFERENTIEL DE CERTIFICATION

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>			<i>Référentiel de certification</i>		
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes évaluées</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Critères d'évaluation</i>
1. Exercer son art d'interprète : élargir le champ de l'imaginaire					
	Analyser les textes	<ul style="list-style-type: none"> - savoir lire, comprendre, analyser des textes - maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie - développer le lien entre le texte et l'imaginaire et le texte 	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre, analyser des textes - maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie - développer le lien entre le texte et l'imaginaire 	Évaluation continue : épreuves orales ou écrites, dossier, mises en situation pratique	<ul style="list-style-type: none"> - s'approprier un texte : <ul style="list-style-type: none"> - identifier et nommer ses composantes sur divers plans : mode de narration, structuration, problématique, - le contextualiser, - le questionner pour dégager un point de vue, - relier cette analyse à l'expérience du plateau
	Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations	<ul style="list-style-type: none"> - apprendre un rôle - mener des recherches personnelles - participer à des recherches collectives et des répétitions, (conduites le plus souvent par un metteur en scène ou un réalisateur) - inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique et dans le contexte de la représentation - adapter sa prestation à des modifications éventuelles, notamment en période de tournée ou de reprise d'un spectacle 	<ul style="list-style-type: none"> - inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique - mener des recherches personnelles 	Évaluation continue : épreuves orales ou écrites, dossier, mises en situation pratique	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre des consignes - les enrichir de ses propres propositions - maîtriser l'approche et le traitement des ressources documentaires
	Jouer	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) - savoir conjuguer présence et engagement, initiative et disponibilité - s'approprier tout espace de jeu, s'y adapter - assurer au cours des représentations une prestation scénique à la fois individuelle et reliée au collectif de jeu 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) - savoir conjuguer présence et engagement, initiative et disponibilité 	Évaluation continue : épreuves orales ou écrites, dossier, mises en situation pratique	<ul style="list-style-type: none"> - mettre au service de l'interprétation : <ul style="list-style-type: none"> - les fondamentaux du jeu théâtral : la présence, « l'adresse à », l'écoute, - des savoir faire techniques, - une constante tension entre personnalité et disponibilité, fondement de la présence sur le plateau et dans le jeu, - autoévaluer son travail

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>			<i>Référentiel de certification</i>		
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes évaluées</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Critères d'évaluation</i>
2. Développer et élargir ses capacités artistiques					
	Posséder et développer des capacités corporelles	- disposer de connaissances anatomiques et physiologiques élémentaires - maîtriser l'articulation corps / mouvement / espace - avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel	- maîtriser l'articulation corps – mouvement – espace - avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel	Évaluation continue : épreuves orales ou écrites, dossier, mises en situation pratique	- gérer consciemment son corps : identification des tensions et résistances, souplesse, relâchement, rythme, concentration - s'inscrire dans des ruptures : dissociation du mouvement dans l'espace, équilibre/déséquilibre - gérer tout espace et toute inscription dans l'espace - identifier et s'approprier les concordances et les ruptures entre les mouvements et les mots, les paroles et les gestes
	Posséder et développer des capacités vocales	- disposer des connaissances physiologiques, musicales et acoustiques élémentaires - maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) - maîtriser les techniques de diction (vers et prose)	- maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) - maîtriser les techniques de diction (vers et prose)	Évaluation continue : épreuves orales ou écrites, dossier, mises en situation pratique	- gérer consciemment sa voix : timbre, souffle, respiration - adapter les dimensions et la projection de sa voix à de multiples espaces de jeu - développer une agilité verbale au service de l'inventivité - prendre appui autant sur la musicalité des textes que sur leur sens
	Mémoriser	- maîtriser les techniques de concentration - disposer de capacités de mémorisation et les entretenir			